



Un licenciement de trop !

Un collègue du territoire du Grand Paris a été licencié pour faute.

Il s'agit de Josué Martins, un jeune homme apprécié de tous.

D'accord il n'est pas un modèle de rigueur, d'accord ses résultats étaient perfectibles,

Mais on prévient quand même !

Il n'avait jamais reçu de sanction, jamais reçu de courrier recommandé et boum : licencié !

Qu'est ce qui empêchait l'entreprise de montrer à Josué qu'elle n'était pas contente ?

Un avertissement, une sanction financière ; un, deux ou cinq jour de mise à pied !

Un quart du salaire en moins ça réveille son bonhomme non ?

La direction veut montrer à tous que la sanction suprême peut tomber n'importe quand sur n'importe qui.

Pensez-vous que cette violence de la direction soit nécessaire ?

Pensez-vous qu'il soit normal de jouer comme ça avec la vie des gens ?

Il faut réagir, en effet ce procédé pourrait devenir monnaie courante.

Faisons un débrayage d'une heure le 04.09.15 à la réunion de territoire du grand Paris, concrètement : **à 10 heure ont sort tous de l'hôtel** et on envoie un sms à son MDV pour lui dire de faire retirer une heure sur notre prochain bulletin de salaire et cela en réaction à la manière dont on a été licencié notre collègue.

A 11 heures on retourne tous en salle et on poursuit normalement la journée de réunion.

Vos élus FO.